

18

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : VERSEMENT D'UNE PARTICIPATION FINANCIERE À L'EPCC CENTRE POMPIDOU-METZ

Dans le cadre de la convention signée entre la Ville de Metz et le Centre Pompidou-Metz, les objectifs suivants avaient été retenus :

- la valorisation du territoire messin et son essor touristique
- le développement d'une offre culturelle de qualité pour tous les habitants.

Au titre de cette convention d'objectifs, la Ville a acté une participation financière annuelle de 400 000 € adossée aux recettes perçues par la Ville dans le cadre de la taxe de séjour.

La forte fréquentation publique depuis l'ouverture (745 764 personnes au 4 avril 2011) démontre que l'objectif d'un accès pour tous à une offre culturelle de qualité est atteint par le Centre POMPIDOU-Metz pour cette première année d'exploitation.

S'agissant de la programmation 2011, en raison du très grand succès de l'exposition inaugurale, les diverses galeries fermeront progressivement (galerie 3 le 17/01/11, galerie 1 le 9/05/11, grande nef le 4/07/11 et la galerie 2 février 2012) pour laisser place à Daniel BUREN (mai - sept 2011), ERRE « variations labyrinthiques » (sept 2011-mars 2012), Ronan et Erwan BOUROULLEC (oct 2011 – Eté 2012). Parallèlement aux expositions temporaires, se poursuivra une offre artistique pluridisciplinaire régulière présentée dans le forum, l'auditorium, le studio et les jardins en développant des relations croisées entre les disciplines et les thématiques abordées.

S'agissant du budget primitif 2011 de l'EPCC, validé en CA du 10 décembre 2010, il s'élève à 12 000 000 € en dépenses et recettes pour une sollicitation de la Ville à hauteur de 400 000 €. La Région Lorraine est sollicitée pour une participation à hauteur de 4 M€ et La Communauté d'Agglomération de Metz Métropole pour 4,6 M€. Le Centre POMPIDOU-Metz entend réaliser 2,4 M€ de recettes propres et 475 000 € de mécénat.

Il est donc proposé de verser une contribution globale de 400 000 € pour le fonctionnement du Centre Pompidou-Metz en 2011 ; de réaliser ce paiement en deux versements, le premier à l'issue du vote du conseil Municipal et le second à la réception du bilan de l'année 2010 et du rapport d'activités du centre.

La motion suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

MOTION

**OBJET : VERSEMENT D'UNE PARTICIPATION FINANCIERE A L'EPCC
CENTRE POMPIDOU-METZ**

Le Conseil Municipal,

Les Commissions compétentes entendues,

Vu les décisions du Conseil d'Administration de l'EPCC Centre Pompidou-Metz en date du 10 décembre 2010

Vu la convention de partenariat signée entre la Ville de Metz, la Région Lorraine, l'Etat, Metz Métropole et l'EPCC Centre Pompidou-Metz en date du 24 juin 2010

DÉCIDE de verser à l'EPCC Centre Pompidou-Metz une contribution de 400 000 euros. Cette contribution sera versée en deux acomptes : le premier au 1^{er} avril 2011 et le second au vu de la réception du bilan comptable et du rapport d'activités de l'année 2010.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué :

Antoine FONTE